



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Reunion : peche maritime

Question écrite n° 8604

Texte de la question

M. Andre Thien Ah Koon appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la peche sur la necessite de developper la filiere de la peche a la Reunion. Compte tenu de l'emplacement privilegie de ce departement pour cette activite et du fort potentiel de ressources maritimes dans cette region, la peche pourrait constituer un debouche professionnel pour de nombreux jeunes Reunionnais. Aussi la mise en place d'une structure de formation pour les jeunes pecheurs ainsi que l'amelioration des infrastructures s'averent indispensables. Il lui demande, en consequence, de bien vouloir lui preciser les orientations arretees.

Texte de la réponse

Les possibilites de developpement du secteur de la peche a la Reunion tiennent surtout a l'existence d'une ressource pelagique importante (thonides) dans l'ocean Indien. Au cours des dernieres annees, des actions specifiques ont permis d'amorcer une structuration de la filiere. Elles ont consiste a installer des dispositifs de concentration de poissons (DCP), a renforcer l'ecole d'apprentissage maritime, a organiser quatre groupements de producteurs et a creer une structure departementale chargee du marche local de la filiere export et de la definition des outils necessaires. Il importe a present de structurer la filiere de maniere a lui apporter un soutien technique et logistique permettant de creer un veritable reseau de distribution, d'encourager l'entree en flotte de veritables unites de peche pouvant acceder a une zone plus etendue, de former les marins pour ces unites et enfin d'equiper les ports de peche existants. Les actions porteront notamment sur l'accroissement de la production, le developpement des activites et des emplois induits a terre (stockage, transformation, maintenance), la reconquete du marche interieur et l'exportation vers l'Europe et l'Extreme-Orient. Les depenses correspondantes sur les cinq prochaines annees sont estimees a 105 MF dont 63,7 MF sont couverts par des depenses publiques (CEE et France). S'agissant plus specifiquement de la formation, il importera de poursuivre l'effort consenti en faveur de l'ecole d'apprentissage maritime en renforçant le perfectionnement professionnel des jeunes marins pecheurs vers le CAP de marin-pecheur ou la certification de fin d'etude maritime afin de constituer un volant de personnes aptes au travail sur les nouvelles unites de peche au large.

Données clés

Auteur : [M. Thien Ah Koon André](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8604

Rubrique : Dom

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 décembre 1993, page 4308

Réponse publiée le : 11 juillet 1994, page 3564